

Le mercredi 14 décembre 2005

Non à la nationalisation de l'éolien

Le TechnoCentre éolien de la Gaspésie s'oppose à la nationalisation de l'énergie éolienne.

La FTQ, la Fédération des travailleurs du Québec, réclame la nationalisation de la production de l'énergie éolienne au Québec, au même titre que l'hydroélectricité.

Le directeur général du TechnoCentre n'est pas de cet avis, selon lui, le public et le privé devraient avoir leur place.

Jean Desrosiers affirme que selon des résultats préliminaires d'Hydro-Québec, la solution la plus avantageuse pour les consommateurs serait de laisser le dossier de l'énergie éolienne aux entreprises privées.

La FTQ devrait mener une campagne d'information au début de la prochaine année afin de convaincre Hydro-Québec des bons côtés de la nationalisation.

CIEUFM

Ottawa décrète que la morue n'est pas une espèce en péril, ce qui réjouit les pêcheurs

Mise à jour le mardi 13 décembre 2005, 17 h 36

Pêche récréative à la morue (archives)

Les pêcheurs de la Gaspésie sont satisfaits de la décision d'Ottawa de ne pas inscrire la morue sur la liste des espèces en péril. Selon eux, une telle classification pourrait entraîner la fermeture de la pêche d'autres espèces.

Les ministères de l'Environnement et de Pêches et Océans Canada recommandent de laisser la morue sous la protection de la loi sur les pêches.

D'après le responsable du service national sur les espèces en péril, Richard Bailey, la réglementation actuelle comporte des mesures efficaces pour protéger les espèces marines,

dont la morue. « L'outil disponible est assez puissant pour nous permettre d'assurer la conservation de la morue. D'ailleurs, on a entrepris ces efforts depuis une dizaine d'années », explique M. Bailey.

Les pêcheurs se réjouissent de cette recommandation, parce que, autrement, toute pêche à la morue serait interdite. La classification « Espèce en péril » aurait aussi pour conséquence d'interdire d'autres types de pêche et de priver les scientifiques des informations obtenues par les pêcheurs lors de leur déplacement sur l'eau.

Le directeur général de l'Association des capitaines-propriétaires de la Gaspésie, Gilles Champoux explique que « si on se fie juste aux scientifiques qui ont deux croisières par année, il y aura moins d'information, parce que nos pêcheurs sont six mois dans l'eau. Par eux, on en sait plus sur la situation », dit-il.

La décision qui a été annoncée alors que s'amorce la campagne électorale fédérale, devra être entérinée par le conseil des ministres en avril 2006. Les personnes intéressées au statut de la morue ont jusqu'à la mi-janvier pour faire part de leurs préoccupations.

Radio-Canada

Le projet de réforme des garderies rejeté en Gaspésie

Les négociations ont avancé entre la ministre Carole Théberge et les responsables des CPE concernant le projet de loi 124.

Les Centres de la petite enfance de partout au Québec ont décidé d'annuler les moyens de pression prévus aujourd'hui. Un groupe de travail fera des recommandations sur le nombre et la localisation des CPE au Québec. La ministre veut éviter la commercialisation des services de garde.

Ce projet de loi déposé à l'automne est loin de faire l'unanimité. Au plan national, il a été rejeté à 86 pour cent par les responsables des services de garde en milieu familial, en début de semaine. Dans l'est du Québec, il a été rejeté à 80 pour cent.

Par cette loi, la ministre prévoit la création de bureaux de coordonnateurs pour les garderies en milieu familial. Les responsables des services de garde juge que c'est incohérent.

Chantale Arseneault CHAUTVA